

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Bureau
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février 17h30, le Bureau du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en première séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 18

Nombre de délégués présents ou représentés : 10

Date de convocation du Comité Syndical : 12 février 2025

Présents : Pierre BARDIES (Communauté de Communes du Limouxin), Francis SAVY (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), Alain COSTES (Communauté de Communes du Limouxin), Jacques GALY (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), Gérard GUIRAUD (Carcassonne Agglomération), Christian ARAGOU (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), David FERNANDEZ (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), Jean Louis CARBONNEL (Communauté de Communes du Limouxin), André AMAT (Communauté de Communes du Limouxin), Gérard BERTELLI (Communauté de Communes du Limouxin) ;

Invités : Sabrina MOREL et David BONNET secrétaires du SMAH HVA, Baptiste GALINIE et Robin DUBRAY techniciens du SMMAR.

Alain COSTES a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

CREATION D'EMPLOI FILIERE TECHNIQUE

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique, pour pallier le départ d'un agent technique par voie de mutation courant 2024.

Le Président propose à l'assemblée, la création de 1 emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2025,

Filière : TECHNIQUE,
Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint technique

- ancien effectif 8
- nouvel effectif 8

Le Bureau ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,**

